



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 21 mars 2011 à 20h00**

- Présents :** M. Christian Pittet, Président
Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Béatrice Hirsch, Christine Tomassi
MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Salzmann et Potter van Loon
- Excusés :** MM. Jean-Jacques Duquesne et Jean-Pierre Waefler
MM. Jacques Magnenat, Maire
Yves Meynard, Adjoint
Paul Buclin, Adjoint
Dominique Schupbach, responsable administrative
Floriane Gros, stagiaire maturité professionnelle
- Excusé :** M. Olivier Niederhauser, secrétaire communal

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projet de résolution :
 - 4.1. Résolution concernant l'avant-projet de Constitution genevoise
5. Propositions individuelles et questions

M. Pittet, Président, ouvre la séance à 20h00 et excuse les absences de MM. Duquesne et Waefler.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2011

Sans remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Aménagements provisoires

M. Pittet donne lecture du courrier reçu de divers habitants relatif aux aménagements provisoires au chemin Lullin (*voir annexe 1*).

M. Magnenat explique que la Mairie est en attente de l'arrêté du Département autorisant la commune à enlever ces aménagements. Le courrier ayant été envoyé, la Mairie fera lever les aménagements dès réception de l'arrêté. M. Magnenat précise que les aménagements définitifs prévus dans toute la commune seront également applicables au chemin Lullin, mais que pour le moment, ceux-ci restent réservés.

M. Berthet est surpris que la Mairie entre en matière sur cette demande sans consulter au préalable la commission.

M. Magnenat répond que ce thème a été évoqué lors de la dernière séance de commission et que seules les mesures définitives seront votées en commission.

2.2 Course pédestre de Bernex

M. Pittet annonce la 34^e course pédestre de Bernex à travers le coteau, qui aura lieu le 16 avril 2011.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Magnenat, Maire :

3.1 Elections municipales du 13 mars

M. Magnenat informe le Conseil Municipal que la Mairie a reçu, de la Chancellerie d'Etat, les résultats complets et définitifs des élections du week-end passé. En fin de séance, une copie du dossier sera remise à chaque groupe. Il précise que cette année, la participation de la population Troinésienne pour les élections municipales a atteint le pourcentage de 56,8 %, ce qui représente une bonne contribution des habitants.

3.2 Votation du 15 mai 2011 et vote par Internet

M. Magnenat explique que la Chancellerie d'Etat a informé la Mairie que pour le scrutin du 15 mai prochain, à l'occasion duquel il n'y aura pas d'objet fédéral, tous les électeurs et électrices genevois auront la possibilité de voter par Internet. Il précise qu'en raison de contraintes imposées par la Confédération, le canton de Genève ne peut pas utiliser ce moyen de vote lorsqu'il y a des scrutins fédéraux, mais que la votation du 15 mai permettra, pour la première fois, de donner l'accès au vote par Internet à l'ensemble du canton.

3.3 Résultat des recettes fiscales 2010 et bouclage provisoire des Comptes 2010 :

M. Magnenat communique un aperçu des comptes 2010 (*voir texte en annexe*). Les recettes fiscales 2010 sont en baisse par rapport à 2009. En effet, elles représentent CHF 255'000.- de moins que le montant budgété. Toutefois, par la baisse des frais de perception et par une nette diminution de la provision pour pertes sur débiteurs fiscaux, le résultat fiscal présente un excédent budgétaire d'environ CHF 300'000.-.

D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées et le résultat provisoire pour l'exercice se monte à un excédent de recettes d'environ CHF 600'000.-.

Communications de M. Meynard, Adjoint :

3.4 Rencontre avec M. Mark Muller, Conseiller d'Etat

M. Meynard informe le Conseil Municipal de la rencontre avec M. Mark Muller, Conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information. Les dossiers suivants ont été évoqués :

Parcelle de la zone sportive propriétés de l'Etat de Genève : l'Etat de Genève possède 4 parcelles dans le secteur de la zone sportive : 2 se trouvent à l'emplacement du court no 4 du tennis, de l'Agorespace et de l'espace de récupération, et 2 autres sont situées de l'autre côté du chemin Dottrens. Dans le cadre de l'étude d'un nouveau club-house et du réaménagement partiel de la zone sportive, la Mairie souhaite que l'Etat cède ces terrains à la commune afin de régulariser la situation et « d'être chez nous » au niveau foncier. M. Muller a tout à fait compris la démarche et va faire prochainement à la Mairie une proposition.

Droits de l'Etat de Genève sur la parcelle no 10887 sur laquelle notre commune souhaite construire 3 immeubles de logements : Lors de l'achat de la commune des droits à bâtir que possédait l'Etat sur la parcelle des Saussac, le Conseil d'Etat avait fixé un prix préférentiel, mais avec une clause stipulant que si notre commune construit autre chose que des équipements publics, une somme supplémentaire devrait être versée à l'Etat. Nous avons donc demandé à M. Muller si, compte tenu des efforts réalisés par la commune, tant pour la construction d'équipements publics que pour celle de logements, l'Etat serait prêt à renoncer à appliquer cette clause.

Divers projets d'urbanisation sur la commune : La réunion avec M. Muller avait également pour but de faire un point de situation, au moment où l'étude du plan directeur communal était reprise, sur les différents dossiers importants en matière d'urbanisation : la parcelle des Crêts de MM. Duvernay (avec le projet de report de droits à bâtir dans le secteur de la route de Moillebin), la parcelle agricole propriété de la commune, au chemin Roday, qui pourrait être déclassée en zone constructible, ainsi que la parcelle de M. André Sallansonnet au ch. Lullin. La Mairie a eu un échange de vues intéressant avec le Conseiller d'Etat, mais les positions de la commune et de l'Etat ne se rejoignent pas sur tous les points, c'est pourquoi des discussions et négociations sont encore à mener.

M. Berthet demande quels sont les points de divergences entre l'Etat et la commune. M. Meynard répond que M. M. Muller ne connaissait pas suffisamment le dossier et que de ce fait, il n'a pas pu émettre véritablement d'appréciation. La Mairie enverra un courrier au département afin de connaître d'une manière plus officielle leurs décisions.

Communications de M. Buclin, Adjoint :

3.5 Manifestations de samedi prochain sur la place de la Mairie

M. Buclin rappelle que samedi 26 mars, de 10h00 à 12h00 environ, auront lieu deux manifestations auxquelles les conseillers sont vivement encouragés à participer :

Le traditionnel marché campagnard, qui permettra de vendre des produits de la région. M. Buclin remercie les conseillers et conseillères qui se sont inscrits pour aider à vendre ces produits.

La présentation du bateau de Nicolas Groux, jeune navigateur troinésien : à cette occasion, M. Groux présentera son magnifique projet, à savoir la traversée de l'Atlantique en solitaire, que le Conseil Municipal a accepté de soutenir. Une petite cérémonie aura également lieu afin d'annoncer officiellement le parrainage de ce projet par notre commune. M. Buclin précise que le contrat de partenariat sera signé d'ici à samedi.

3.6 Récupération du verre

M. Buclin donne lecture, pour information, d'un extrait d'une interview parue dans le journal « Courrier bouteille », du mois de février, concernant la récupération du verre usagé (*voir texte en annexe*). Par cet article, la Mairie encourage bien sûr toujours vivement la récupération du verre, mais souhaite rendre attentifs aux difficultés auxquelles les repreneurs doivent faire face et à certaines incohérences auxquelles l'on arrive parfois.

4. Projet de résolution :

4.1. Résolution concernant l'avant-projet de Constitution genevoise

M. Pittet procède à la lecture de la résolution. Le président met ensuite au vote le projet de résolution suivant :

R 4 – RESOLUTION RELATIVE A L'AVANT-PROJET DE CONSTITUTION GENEVOISE

Considérant :

- L'avant-projet de Constitution genevoise du 13 janvier 2011, mis en consultation publique par l'Assemblée constituante,
- Les informations reçues à l'occasion de la séance des « Commissions réunies » du 16 mars 2011,
- Les dispositions des chapitres I « Communes » et II « Districts » en particulier,
- Le projet de regrouper les communes en 4 à 8 districts,
- Que ce projet créerait une strate institutionnelle supplémentaire inopportune, qui allourdirait les relations entre les différentes collectivités publiques et qui diminuerait encore les compétences, déjà limitées, des communes genevoises,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX,
par 11 OUI et 3 abstentions (1 DC, 2 Soc),**

soutient l'Exécutif de la commune de Troinex dans son opposition au projet de création de districts (nouvelles collectivités publiques territoriales regroupant plusieurs communes) et dans sa demande de supprimer cette disposition du projet de Constitution.

5. Propositions individuelles et questions

5.1 Carcasses de voitures

M. Lavorel demande s'il y a possibilité d'enlever les carcasses de voitures laissées à l'abandon au Moulins-de-Drize.

M. Magnenat répond que la Mairie a déjà, à plusieurs reprises, mis en demeure les propriétaires, mais rien ne bouge.

5.2 EMS de Drize

M. Forestier fait un compte rendu de la dernière réunion du Conseil de Fondation de l'EMS de Drize :

Les résidents sont attendus à partir du 1^{er} juin prochain. 60 postes ont été créés pour ce nouvel établissement. Il y a eu 1635 candidatures reçues pour les différents postes proposés et sur les 10 demandes d'emploi d'habitants de la commune de Troinex, 5 personnes ont été engagées. Les coûts ont été maîtrisés malgré les problèmes rencontrés. M. Forestier informe que pendant quelques mois, l'EMS accueillera du personnel et des résidents de l'EMS les Châtaigniers, ce dernier étant en travaux durant quelques mois.

M. Buclin donne connaissance des critères d'inscription à l'EMS, la priorité étant donnée aux habitants de Bardonnex, Carouge et Troinex. Il précise que pour intégrer l'EMS de Drize, les demandant doivent décider de rentrer au 1^{er} juin.

5.3 Compagnie Zone Lumière

M. Forestier porte également à la connaissance du Conseil que la Compagnie Zone Lumière offre un espace créativité aux jeunes à travers la réalisation d'un spectacle qu'ils présenteront au Théâtre de l'Athambra (*voir affiche*). Cette même troupe se produira également à Troinex au mois de mai 2011.

M. Buclin précise que la commune suit cette troupe depuis longtemps et qu'elle la soutient financièrement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h45.

Le Président :
M. Christian Pittet

Le Vice-secrétaire :
M. Olivier Niederhauser

Un conseiller municipal :

Annexes : ment.

Mme Alderson
M. et Mme Franel
M. et Mme Hirsch
M. et Mme Jirgal
Mme Schteingart
Riverains du chemin Lullin
p.a. Laurent Hirsch
26, chemin de Roday
1256 Troinex

Mairie de Troinex
8, Grand-Cour
1256 Troinex

Troinex, le 28 février 2011
LH/cd

Aménagements provisoires sur le chemin Lullin

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

Nous faisons suite à notre courrier du 9 janvier ainsi qu'à la discussion lors de la séance du 2 février et souhaitons vous confirmer notre profonde insatisfaction et notre ferme opposition aux aménagements installés provisoirement sur le chemin Lullin.

1. Nous confirmons les termes de notre courrier du 9 janvier et vous invitons instamment à rétablir la situation antérieure, en faisant enlever sans délai les divers aménagements provisoires installés depuis fin décembre.
2. La situation antérieure était parfaitement satisfaisante, les obstacles naturels que représentent les véhicules stationnés constituant une mesure adéquate de modération de la circulation. La situation actuelle d'aménagements constitués de bacs à fleurs et autres potelets est au contraire sérieusement insatisfaisante, en particulier en ce qu'elle compromet la sécurité des piétons, sans apporter aucun avantage quelconque.
3. Nous ne sommes pas convaincus de la nécessité, ni même de l'utilité de l'introduction éventuelle d'une limite de circulation à 20 km/h. D'une part, la situation antérieure nous convient parfaitement. D'autre part, la création d'une zone de limitation de vitesse inédite pour Troinex risquerait d'amener des complications (nous souhaiterions éviter de devoir subir une fois de plus les conséquences de nouvelles expérimentations en matière de circulation).
4. En conclusion, nous réitérons clairement **notre opposition à tout aménagement de ce type sur le chemin Lullin.**

Afin d'assurer l'information du Conseil Municipal, nous nous permettons de mettre en copie de ce courrier le président du Conseil Municipal et le président de la commission d'urbanisme, en leur laissant le soin de communiquer ce courrier aux membres du Conseil Municipal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, nos salutations distinguées.

G. Franel *Sally Alderson* *Hirsch*
B. Franel *Jirgal* *L.H.*

Copie : M. Christian Pittet, Président du Conseil Municipal
M. Alain Forestier, Président de la commission d'urbanisme